

COMMUNE DE COLMIER LE HAUT
HAUTE-MARNE

Enquête publique : Elaboration du Zonage d'assainissement de la commune.



RAPPORT - CONCLUSION ET AVIS MOTIVE
DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Régis LOUIS
8, rue Blaise Pascal
52000- CHAUMONT

Plan

1-Introduction

2-Présentation générale et objet de l'enquête

2-1 Présentation générale

2-2 Objet de l'enquête

3-Cadre législatif et réglementaire

4-Dossier mis à la disposition du public

5-Informations du public, procédures et actions préalables à l'enquête.

6-Organisation et déroulement de l'enquête.

6-1 Désignation du commissaire enquêteur

6-2 Durée de l'enquête

6-3 Déroulement de l'enquête

6-4 Les permanences

7-Clôture du registre d'enquête

8-Les différentes observations formulées et les réponses apportées par la commune

9-Conclusions et avis du Commissaire enquêteur.

1-Introduction

L'eau est un élément essentiel à la vie. C'est une ressource de plus en plus menacée.

Pour cette raison et plus simplement par mesure d'hygiène, l'assainissement est devenu une nécessité incontournable.

Le zonage d'assainissement a trois objectifs

- Définir le mode ou les modes de collecte des eaux usées, les filières d'épuration de ses effluents et le mode de rejet après traitement
- Préciser les incidences techniques et financières de l'assainissement notamment sa répercussion sur le prix de l'eau.
- Les responsabilités et obligations respectives des usagers et de la collectivité.

L'étude du zonage d'assainissement répond à plusieurs préoccupations.

- Clarifier la situation actuelle par un bilan général des équipements et des projets
- Respecter les obligations du code de l'environnement et du code des collectivités territoriales et légales et respecter aussi la réglementation qui précise que les particuliers ont l'obligation de ne rejeter que des eaux convenablement épurées, tandis que le maire de la commune se voit attribuer la charge de contrôler le fonctionnement des installations privées.

2-Présentation générale et objet de l'enquête

2-1-Présentation générale

COLMIER LE HAUT est une commune de 55 habitants, située dans le département de la Haute Marne, à environ 30 kilomètres de Langres.

Cette commune fait partie de la Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugonnais. (CCAVM)

Le territoire s'étend sur une superficie de 19.35 km² et il est occupé principalement par des bois, cultures et prairies.

COLMIER LE HAUT se situe à la limite de la Haute Marne et de la Côte d'or.

Le village est constitué d'un bourg et d'un écart appelé « Val Serveux » situé à 5 kms environ du centre du village.

Le territoire communal est traversé par plusieurs cours d'eau : L'ource, le ruisseau de Rochia, le ruisseau de Belveau, le ruisseau du Val Serqueux, le ruisseau de Val Verse et le ruisseau de Val Bertin.

Il n'y a pas de plan de préventions des risques inondations. Le risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments y est qualifié de très faible.

La commune est concernée par les zones sensibles suivantes :

- elle est à l'intérieur du projet du parc naturel des forêts de champagne et bourgogne.

- des zones humides dite loi sur l'eau

- des zones à dominante diagnostiquée près des cours d'eau

- des boisements alluviaux

- des zones Natura 2000

Et des zones de type ZNIEFF 1 et 2.

La population de la commune au dernier recensement était de 60 habitants. Elle serait, aujourd'hui de 65 (information donnée par Monsieur le Maire)

Le parc immobilier serait constitué de 29 logements habités en permanence (soit un taux moyen d'occupation de 2.2 personnes par foyer) et de 13 résidences secondaires (1/3 des habitations) La variabilité saisonnière est importante.

Il n'y a pas actuellement de maisons disponibles à la vente.

L'activité agricole est importante .7 exploitations y sont installées avec une part importante de bio, de cultures de lentilles, une chèvrerie.

Les céréales, le lait, la viande représentent aussi une part importante de l'activité

Les exploitations agricoles ne rejettent aucun effluent dans le réseau d'assainissement communal.

La commune compte une entreprise (garage automobile)

Il n'y a pas de document d'urbanisme. C'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique.

La distribution de l'eau potable est assurée à partir de sources captées de Val Martin (situées à l'est du village). Le captage est délimité par un périmètre de protection rapprochée.

L'Assainissement : équipements existants

Le réseau de collecte des eaux pluviales.

Le réseau actuel date des années 1960.

Une partie des eaux pluviales des toitures et des eaux de ruissellement des chaussées rejoignent le réseau d'assainissement pluvial desservant le village, par le biais de grilles situées en bordure de chaussée

Le réseau pluvial s'étend sur environ 1450 mètres. Les canalisations sont en béton de diamètre 250 à 500 mn.

Ce réseau se perd dans des fossés existants et par infiltration dans le sol.

Il est globalement en bon état : peu encrassé voir propre. Lors d'une inspection, il n'y a pas eu de présence majeure d'eau claire parasitée

Les équipements individuels

Une enquête s'est déroulée en février 2016. Sur les 45 habitations de la commune 28 ont retourné un questionnaire (taux de réponse de 62 %.)

Le réseau peut être qualifié de pseudo-unitaire. Les eaux usées n'ayant subi qu'un prétraitement sommaire en fosse septique ou fosse. Toutes les eaux aboutissent aux quatre exutoires du réseau pluvial communal, qui débouchent en infiltration diffuse sur le territoire de la commune.

Il faut préciser aussi que les raccordements ne représentent que 21 maisons dont 15 habitées.

Les filières récentes complètes n'équipent que 6 habitations. Le nombre d'assainissements répondant aux normes est donc très limité.

Ce système d'assainissement n'est donc pas satisfaisant. C'est pourquoi une solution d'assainissement fiable, collective ou individuelle doit être envisagée.

L'étude des sols

Eu égard à la qualité du sol, (caillouteux plus ou moins profond sur calcaire dur). la technique recommandée est la mise en place de filtre à sable vertical non drainé.

Sur les sols, dont les profils sont épais de plus de 90 cm, une possibilité d'épandage souterrain est possible

Synthèse des contraintes d'assainissement.

	Points positifs	Points négatifs
Assainissement collectif	Habitations déjà plus au loin raccordées au réseau communal donc travaux limités.	Nécessité de créer un réseau séparatif Nécessité de prévoir au moins deux postes de refoulement Habitat relativement dispersé Emplacement limité pour le site de traitement Nécessité d'infiltration pour la station car pas de rivière à proximité
Assainissement non collectif	6 habitations disposent d'une filière complète à priori conforme Le réseau fluvial peut être utilisé comme exutoire Les 12 propriétés contraignantes disposent tout de même d'un peu de terrain pour accueillir une filière compacte.	Au moins douze habitations devront disposer d'une filière compacte ou d'une micro-station

Comparatif financier

	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Travaux domaine public	550.000	0
Travaux domaine privé	138000	372000
Montant total	693000	372000
Etudes et contrôles	103950	55800
Total	796950	427800

Choix fait par la commune

Le conseil municipal a retenu pour sa commune l'assainissement non collectif comme seul mode de traitement des eaux usées. Les raisons sont les suivantes :

- la solution technique collective est plus complexe en imposant la pose obligatoire d'un réseau séparatif sur une grande partie des rues du village

- l'incertitude d'obtenir des subventions.

- le prix de l'eau deviendrait prohibitif avec l'ajout de taxes supplémentaires

- le cout financier, pour l'assainissement collectif, est nettement plus élevé.

- en cas d'absences de subventions, les installations d'assainissement, seraient réhabilitées de manière progressive (ventes immobilières pour les installations incomplètes).

La définition de ce zonage pourra permettre, éventuellement à terme, à la commune ou à la communauté de communes de porter une opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectif et ainsi permettre l'octroi de subventions publiques.

L'organisation du service d'assainissement.

La commune a l'obligation de mettre en place ou d'adhérer à un SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Ce service public, doté d'un budget spécifique, sera géré par la communauté de communes.

Un règlement d'assainissement non collectif sera établi par le SPANC

La mission de cet organisme est importante

Elle doit contrôler que les dispositifs sont conçus, implantés et réalisés dans le respect des prescriptions, et qu'ils fonctionnent bien et sont entretenus correctement.

Certaines prestations sont obligatoires ; contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution pour les installations neuves ou réhabilitées, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.

D'autres missions sont facultatives : entretien des installations privées et interventions d'urgence.

Les responsabilités et obligations

A-Pour les particuliers

Le dispositif d'épuration non collectif doit être conforme à la réglementation

L'entretien des installations doit être régulier

Les rejets d'eaux doivent être convenablement épurés avec obligations de moyens et de résultats

B-Pour la commune

Contrôle de la conformité des installations existantes et futures, de la régularité d'entretien

Eventuellement, prise en charge collective de la vidange des fosses

Perception d'une redevance spécifique pour le contrôle du fonctionnement des installations et de la vidange si elle est faite collectivement.

Le financement du service se fait par une redevance, dont le montant est fixé chaque année.

Les eaux pluviales.

Les eaux de ruissellement sont collectées dans le réseau pluvial

Les eaux de toiture sont infiltrées sur les parcelles attenantes ou dans des caniveaux

Il n'existe pas, sur ce point de problèmes importants qui nécessitent des mesures spécifiques

2-2 Objet de l'enquête

Par délibération 6 Décembre 2016, le conseil municipal de la commune de COLMIER LE HAUT pour un choix de zonage d'assainissement non collectif et il a donc été décidé de mener une enquête publique.

3-Cadre législatif et réglementaire.

Les collectivités doivent se mettre en conformité avec le code général des collectivités territoriales et le code de l'environnement. D'autres codes peuvent également intervenir comme le code de la santé publique, le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation.

Les points suivants sont à intégrer :

-le code général des collectivités territoriales (article L 2224-1 à L 2224-12 qui précisent les démarches à effectuer

-L'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif à la collecte, au transport ; aux traitements des eaux usées ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement

-l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 Mars 2012 qui fixe les prescriptions applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

-et l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif au contrôle des installations de l'assainissement non collectif.

4-Dossier mis à la disposition du public

- L'avis d'enquête publique
- L'arrêté d'enquête publique
- La délibération de la commune approuvant de projet
- La décision de la MRAE de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet
- La notice explicative du zonage d'assainissement.

5-Informations du public, procédures et actions préalables à l'enquête.

L'enquête publique a été annoncée légalement par voie de presse :

Journal de la Haute Marne : le 16 Août 2019 et le 3 Septembre 2019

Journal Voix de la Haute Marne : le 16 Août 2019 et le 6 Septembre 2019

Il a été indiqué, que les dossiers d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête sont tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie.

6- Organisation et déroulement de l'enquête publique.

6-1 Désignation du commissaire enquêteur.

Par ordonnance du tribunal administratif de Chalons en Champagne, en date du 25 Juin 2019 (référence E19000083/51). J'ai été désigné commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique pour le zonage d'assainissement de la commune de COLMIER LE HAUT.

6-2 Durée de l'enquête

La durée de l'enquête a été fixée à 30 jours du 2 Septembre 2019 début de l'enquête au 2 Octobre 2019 fin de l'enquête

Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de COLMIER LE HAUT

6-3 Déroulement de l'enquête.

L'objet de l'enquête n'a pas fait l'objet de réunion publique.

J'ai rencontré Monsieur le Maire de la commune le 2 Septembre 2019 à 9heures 30 à la mairie de COLMIER LE HAUT.

Nous avons fait ensemble le point sur cette enquête publique.

Il m'a été expliqué, dans le détail, le projet, que la commune souhaitait mettre en place.

Deux permanences, afin de recevoir le public, ont été organisées :

- Le lundi 2 Septembre 2019 de 10 heures à 12 heures.
- Le mercredi 2 Octobre 2019 de 14 heures à 16 heures.

Un dossier complet était bien présent et mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête J'ai signé et paraphé le registre d'enquête, qui a été aussi signé par Monsieur le Maire.

Un bureau a été mis à ma disposition à chaque permanence, ce qui m'a permis de remplir ma mission dans d'excellentes conditions

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique, a été affiché, et bien visible sur le panneau dédié à l'entrée de la mairie.

Un flyer, indiquant les dates et heures des permanences a été distribué à tous les habitants de la commune.

Une réunion d'information initiée par la mairie a été organisée au préalable.

Autorité environnementale

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

6-4 Les Permanences

J'ai été accueilli par Monsieur TRIBOULEY Éric, Maire à la première permanence et Monsieur STEULET Christian, Premier adjoint à la deuxième.

Le 2 Septembre 2019

Aucune personne ne s'est présentée.

Le 2 Octobre 2019

Aucune personne ne s'est présentée.

7 – Clôture du registre d'enquête

Le 2 Octobre 2019 à 16 heures, à l'issue de la dernière permanence, j'ai récupéré les registres d'enquête de la commune de COLMIER LE HAUT, que j'ai clos le même jour.

Relation comptable des observations :

Nombre sur le registre d'enquête de COLMIER LE HAUT : néant

Nombre de personne ayant déposé une observation sur papier libre : néant

Nombre de personne ayant consulté le dossier technique sans faire d'observation : néant

8- Les différentes observations formulées et les réponses apportées par la commune.

Aucune observation n'a été formulée sur le registre d'enquête.

Monsieur le maire a complété le procès-verbal des observations avec le point suivant :

» Pas de remarques. Opération coûteuse en temps et en euros. L'information en conseil communal et la réunion avec les habitants a été suffisante. »

9-Conclusions et avis du Commissaire enquêteur.

L'enquête publique, relative à l'Elaboration du zonage d'assainissement de la commune de COLMIER LE HAUT s'est déroulée de manière satisfaisante.

La communication et l'information auprès de la population ont été satisfaisantes

- affichage de l'arrêté d'enquête publique
- communication sur les journaux d'annonces légales
- distribution d'un flyer rappelant les dates de l'enquête publique et les permanences du commissaire enquêteur.
- réunion d'information.

Il est dommage que la fréquentation aux permanences ait été totalement inexistante. Aucune personne ne s'est présentée pendant les heures de permanence.

Il faut rappeler que la population de cette commune est faible (moins de 60 habitants au dernier recensement) ce qui peut expliquer cela.

La commune de COLMIER LE HAUT a choisi de retenir le zonage d'assainissement non collectif pour les raisons suivantes :

- coût financier nettement moins élevé que le zonage d'assainissement collectif
- incertitude pesant sur la possibilité d'obtenir des subventions.
- solution technique complexe pour l'assainissement collectif imposant la pose obligatoire d'un réseau séparatif sur une grande partie des rues du village.
- le prix de l'eau deviendrait prohibitif avec l'ajout de taxes.

-en cas d'absence de subventions, les installations d'assainissement seraient réhabilitées de manière progressive.

**J'émet donc un avis favorable sur le zonage
d'assainissement non collectif**

C'est la solution la plus pérenne pour la commune de COLMIER LE HAUT.

Cela pourra permettre, à terme, pour la commune, de porter une opération groupée de réhabilitations des assainissements non collectifs et ainsi permettre l'octroi des subventions publiques pour tout ou partie des habitations.

La commune de COLMIER LE HAUT devra simplement être vigilante en communiquant, en expliquant, auprès de chaque propriétaire sur le mode d'assainissement prévu.

Le Commissaire enquêteur

Régis LOUIS

Le 16 Octobre 2019



Pièces jointes

- Copie du registre d'enquete
- Copie du Procès-verbal des observations.
- Délibération du Président du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur
- Délibération de la Communauté de communes demandant l'ouverture de la Carte Communale.
- Délibération de la commune ouvrant l'enquête publique
- Copies des annonces légales



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE COLMIER-LE-HAUT

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au projet de zonage d'assainissement de la commune
de Colmier-le-Haut



OBJET DE L'ENQUÊTE :

Le projet de zonage d'assainissement de la commune de Colmier-le-Haut

ARRÊTE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° du 11/07/2019 de M. le Maire de Colmier-le-Haut, Eric TRIBOULET

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR TITULAIRE :

Journier Régis Louis

DURÉE DE L'ENQUÊTE :

Date d'ouverture : du 02/09/2019 au 02/10/2019 inclus

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comporte feuillets non mobiles, cotés et paraphés, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées, par écrit, au nom du commissaire enquêteur à Mairie de Colmier-le-Haut, rue de la Mairie, 52160 COLMIER-LE-HAUT ou à l'adresse mail de la mairie : mairie.colmierlehaut@wanadoo.fr

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public, dès leur réception, en Mairie de Colmier-le-Haut

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Colmier-le-Haut les jours et heures suivants :

- lundi 02 septembre 2019, de 10h à 12h ;
- vendredi 02 octobre 2019, de 14h à 16h ;
- 2019, de à

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le 02 septembre de 10h heures à 12h heures a été ouvert le présent registre.



[Signature]

Le commissaire-enquêteur

[Signature]

OBSERVATIONS DE M.

Near

Le 02 octobre à 16^h heures,

le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné, Régis LOUIS déclare clos le registre qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,

du 02/09/2019 au 02/10/2019 inclus

de 10^h heures à 12 heures

et

de 14 heures à 16 heures

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes,
(pages n° 0 à 0)

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - lettre en date du de
M. Neant
2. - lettre en date du de
M. Neant
3. - lettre en date du de
M. Neant
4. - lettre en date du de
M. Neant



Le commissaire-enquêteur

Procès-verbal de synthèse des observations écrites enregistrées dans le registre d'enquête, dans les courriers reçus par voie postale ou voie numérique et des observations orales.

Référence de l'enquête : Dossier N° E19000083/51

Objet de l'enquête :

Elaboration du zonage d'assainissement de la commune de COLMIER LE HAUT dont le siège est en mairie de COLMIER LE HAUT (52.160)

A-Interventions écrites sur le registre

NEANT

B- Interventions notées sur feuilles à part et intégrées au registre d'enquête.

NEANT

C Remarques et Observations du Maire de la Commune

*pas de remarques. opération continue en temps et en cours.
l'information en conseil communal et au scrutin avec les habitants a été suffisante*

Le commissaire enquêteur

Régis LOUIS

Le Maire de la commune

Eric Trizolier



Le 2 Octobre 2019

Petites annonces - JHM

Ameublement

● Vends chambre à coucher complète en acajou, un matelas de 140 + sommier, 2 matelas de 90 et un sommier, une salle à manger ancienne en chêne avec buffet bas, un poêle à pétrole bideon plein, un canapé en velours, un buffet bas chêne avec marbre sur le dessus, 2 petits meubles, 12 verres et cruche en cristal. Un grand congélateur coffre, pouspés de collection en porcelaine. Tél : 03.25.32.42.62



● Vends table longueur 1.80m x largeur 0.90m, 180 € valeur 260 €. Tél. 06.81.80.24.92.



● Vends salon en cuir bordeaux : canapé convertible 3 places + 2 fauteuils + pouf + table. Chêne. 450 €. Tél : 06.44.37.01.38

Bureau



● Vends bureau en hêtre 40 €. Tél. 06.81.80.24.92.

Cuisine

● Vends buffet de cuisine vert en formica «Vintage» 1950 liserets noirs. 200 €. Tél. 06.83.85.40.07

Salle à manger

● Vends table de vigneron en merisier 200 €. Tél. 06.83.85.40.07

Divers



● A vendre, pouspés zèbre peu servi, 15 € ; chauffe bibeon, 10 € ; turbulette, 5 € ; tour de lit, 5 € ; nombreux vêtements fille 1 à 12 mois, 50 cents pièce. Tél. 06.23.07.14.23. (SMS).



● Vends Tronçonneuse et Taille haie électrique, très bon état. Motobineuse thermique. Tél. 06.36.11.22.99.

● Vends 4 plaques de cheminée. Tél. 06.81.80.24.92.

● Vends 2 fûts plastique 200 L, 90 € la pièce ; 1 fût de 60 L, 50 € ; 1 pressoir 90 L, 380 €. Tél. 03.25.90.63.74.

● VIDE-MAISON à Brottes (12 rue de l'Eglise) tous les jours de 10h à 12h et de 17h à 20h du 28/08 au 03/09.

● Achat collections : timbres poste, cartes postales, archives commerciales / familiales, vieux courriers, monnaie. Paiement comptant. Tél. 04.74.00.12.68 ou 06.07.80.69.75.

● ROLAMPONT, vide-maison samedi 7 et dimanche 8 septembre de 9h à 18h, 19 rue de Lorraine.

● Vends toupie UTIS BAUERLE arbre 30 & 50 mortaiseuse, chaîne + motte. Tél. 06.45.58.29.41.

Brocante

MATERIAUX ANCIENS KAUFFMANN
Achète cheminées, dalles de cuisine, pavés d'écurie, planches et parquets en chêne, boiseries, objets de décoration, etc...
Démontage par nos soins et règlement avant démontage.
88300 Neufchâteau
Tél. 03.29.06.66.45.
antick.kauffmann@orange.fr

Ets DURAND
Achète aux meilleurs prix
Planchers, dalles, parquets, cheminées
Tél. 03.29.06.66.45
ou 06.83.43.79.71
jeanmateriauxduraud@orange.fr
entreprise.durand@wanadoo.fr

VENDEZ HAUT-MARNAIS JALA
Poutres, dalles, plancher, ferrailles, cheminées, pavés, etc.
Démolition - Récupération Expertise
52200 CIRFONTAINES-EN-ORNOIS
03.25.94.57.84 - 06.89.92.91.67
Siret 3913078700014

Chauffage

● Cherche boulets de charbon, région Châlindrey. Ecrire au JHM, 8 bis place Diderot, 52200 LANGRES sous réf. 1934LA68824

● Vends bois de chauffage secteur sud Haute-Marne, 27 €/stère 1cm. Sciage et livraison possible. Tél. 07.62.98.04.71 HR.

Jardin



● Cause déménagement secteur abris pour chevaux ou autre fait par artisan en 08/2018 facture à l'appui 1341 €. Vendu 1 000 € donne le reste de toles entièrement démontable état neuf visible à Sapignicourt. Tél. 06.32.47.45.07

SPORTS LOISIRS

Chasse-pêche

Collection

● Vends machine à coudre à pédales signée estampillée C. Peugeot. 250 €. Tél. 06.83.85.40.07

Vélo

● Vends vélo route Vitus Virage R T48 rouge, 9 braquets, 2 plateaux Shimano 105, chaussures Maric calepiéd 42, cadre alu, fourche carbone, 550 €, très bon état. Tél. 03.25.03.45.72.

VIE PRATIQUE

Paysagiste



● Monsieur Bayer espaces verts, taille de haies, élagage, abattage, débroussaillage, nettoyage cour et jardin, terrassement, enlèvement de déchets végétaux, tonte de pelouse. Déplacements et devis gratuits. Tél. 06.41.37.16.16.

Divers



● Jean-L'eau !
Sourcier/Radiesthésiste. Un puits ? Un abreuvoir ? Un étang ? Profondeur, sens, débit. Une étude de terrain avant construction. Problèmes de bien-être dans votre maison. Chèque emploi service ou autres. Dép. 52, 55, 88, 10. Tél. 06.45.27.39.18.

SPORTS LOISIRS

Chasse-pêche

Matériel pro



● Vends scie à ruban col de cygne fonte volant 60 cm moteur triphasé. 900 €. Tél. 06.83.85.40.07

Produits fermiers

PRODUCTEUR DES CÔTES DE MEUSE
"les Vergers de Clara"
VENDS
MIRABELLES
POIRES WILLIAMS
RÉGION : LORRAINE
à LONGEAUX (55)
(20 mn de Saint-Dizier)
03 29 77 02 77
06 84 37 63 70
06 37 10 14 05

● Vente de mirabelles ramassées, à venir chercher sur place à Torcenay, 2.50 € le Kg. Tél. 03.25.84.26.70 ou meuretharlene@gmail.com.

● Vends mirabelles à ramasser, accès facile, verger propre, à Varennes sur Amance. Tél. 03.25.90.60.69.

● Vends mirabelles conservées tout venant, poires Williams pas de grôles quetsches et pommes secteur Commercy. Tél. 03.29.90.94.36 ou 06.77.76.77.16.

Vie agricole



● Vends presse John Deere 545 liège ficelle bon état peu servi 4500 € à débattre. Tél. 03.25.94.55.32

ETA BLANCHARD

Pressane-Enrubannage
avec combis (2 en 1) équipé couteaux
Locations :
• épandeur à fumier
• benne TP
moisson mais et tournesols
(avec cueilleurs équipés broyeur)
Tél. 06.88.34.92.43

● Vends tracteur Landini avec faucheuse sur le côté 1962 état de marche. Tél. 06.81.85.54.82

● Vends DPB HAUTE-MARNE. Tél. 06.81.85.54.82

● Vends pilotes acacia sec 2 mètres, donne 50 balustrés chêne neufs à l'acheteur. Tél. 03.25.87.37.64.

ANIMAUX

Accessoires

● Vends cage pour canaries avec graines 15 €. Tél. 06.35.25.45.32

Animal ferme

● Vends bon bélier charolais, 2 ans et demi, pour reproduction. Prix : 180 €. Tél. 03.25.88.04.57.



● Vends belles poules pondeuses rousses, 6 € pièce, commande à partir de 10, forfait livraison 5 €. Tél. 07.83.55.66.54.

Chien

● Vends chiots Jack Russell, 2 mâles, 2 femelles, nés le 20/07/2019, région Bourbonne-les-Bains, n° Siret : 37840358800023. Tél. 06.08.13.62.40 OU 03.25.32.30.48.

Perdu trouvé



● Perdu «Heudebert» chat noir et blanc, pucé, castré, avec collier bleu foncé avec quille nominative + 1 antipuce. Quartier Brossolette. Tél. 03.25.02.76.67 ou 06.72.57.53.03.



● Perdu Samy pucé castré secteur Voillecomte Frampas. Tél. 06.80.82.38.23



● «Naïa» a disparu depuis le 6 août, secteur de Champigny-Langres. Tél. 06.31.82.72.14.



● Perdu «Moustache», chat Persan d'un an, tatoué, pucé, à Montigny-le-Roi, belle récompense. Tél. 06.07.58.65.25.



● Je m'appelle «Mimi», je suis noir avec le bout des pattes blanches ainsi que le poitrail. J'habite à Buxières-les-Villiers. Si vous m'apercevez ou m'avez recueilli, merci d'appeler mon maître au 07.86.84.54.64. Récompense.

SERVICES

Abat./élag.

entreprise Espaces Verts
élagage, abattage
taille de haies
Intervention rapide
sur Wassy
et alentours (25 km)
Devis gratuit
Tél. 06.14.67.71.50

ANNONCES LÉGALES

COMMUNE DE COLMIER-LE-BAS

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Michel RENARD le Maire du 11 juillet 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus. Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.
Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :
- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la CCAMV à l'adresse : <http://www.ccamv.fr/>
Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de COLMIER-LE-BAS lequel les annexera au registre
- en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante : commune-colmier-le-bas@orange.fr
Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :
- le lundi 02 septembre 2019 de 14h00 à 16h00
- le Mercredi 02 octobre 2019 de 10h00 à 12h00

COMMUNE DE COLMIER-LE-HAUT

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire du 11 juillet 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus. Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.
Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :
- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la CCAMV à l'adresse : <http://www.ccamv.fr/>
Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Colmier-le-Haut, lequel les annexera au registre
- en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante : commune-colmier-le-haut@orange.fr
Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :
- le lundi 02 septembre 2019 de 10h à 12h
- le mercredi 02 octobre 2019 de 14h à 16h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MELSE ROGNON
COMMUNE DE GRAFFIGNY-CHEMIN

AVIS D'APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Suite à l'enquête publique relative au zonage d'assainissement qui s'est déroulée du 13 juin 2019 au 13 juillet 2019 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal en date du 26 août 2019 a approuvé le zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté à l'enquête publique.
La carte du zonage retenue est consultable en mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN aux jours et heures d'ouverture au public.
Mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN
2 Avenue du Général Leclerc
52150 GRAFFIGNY-CHEMIN

JHM annonces légales

Passer vos
Annonces Légales
dans le Journal
de la Haute-Marne

- Marchés publics
- Avis administratifs
- Vie de société
- Ventes aux enchères
- Enquêtes publiques
- Arrêtés préfectoraux

Contactez

Françoise Nivoix
Tél. 03.25.03.84.36
Fax : 03.25.31.29.00
Mail : f.nivoix@jhm.fr

Délais de transmission des données :
72 h avant parution



Petites annonces - JHM

Luminaire



● Vends LAMPADAIRE avec liseuse. Laiton. Très bon état. 100 euros. Chaumont. Tél. 06.72.38.40.80

Musique



● Vends piano à accorder cadre métallique de marque Girard 150 €. Tél. 06.89.89.16.71

Produits fermiers

PRODUCTEUR DES CÔTES DE MEUSE "les Vergers de Clara" **VENDS MIRABELLES** (47) RÉGION : LORRAINE à **LONGEAUX (55)** (20 mn de Saint-Dizier) **03 29 77 02 77** **06 84 37 63 70** **06 37 10 14 05**

Trajet/voyage

● Recherche contact avec personne Sénégalaise ou connaissant bien le Sénégal pour organisation d'un voyage. Tél : 06.67.73.97.52

ANIMAUX

Animal ferme



● Vends belles poules ponduses rousses, 6 € pièce, commande à partir de 10, forfait livraison 5 €. Tél. 07.83.55.66.54

Oiseau



● Je suis un Amazone à front bleu, êtes-vous prêts à m'accueillir dans votre foyer ? Je suis bague et âgé de 27 ans. 150 € (cage donnée avec). Tél. 06.72.43.78.46

Divers

LES RUCHERS DE PAPA ALAIN
DESTRUCTION de guêpes, frelons
Secteur Nord Haute-Marne dans un rayon de 50 km de Wassy 70€ d'intervention
Tél. 03.25.55.72.95.
06.95.09.39.10

IMAGES SON MICRO

Informatique



● Vends ORDINATEUR Apple IMAC 500MHz/256MO/100GO/CD/Modern FW/Airport Bon Etat. 150 €. Chaumont Tél. 06.72.38.40.80.

VIE PRATIQUE

Paysagiste



● Monsieur Bayer espaces verts, taille de haies, élagage, abattage, débroussaillage, nettoyage cour et jardin, terrassement, enlèvement de déchets végétaux, tonte de pelouse. Déplacements et devis gratuits. Tél. 06.41.37.16.16.

Vie agricole

● Achète Presse Rivière Casalis MD, bon état, canal 32 x 42 ou pour pièces n°801 100 461 KR 46 TS. Tél. 06.38.80.12.75.

● Vends tracteur Unimog avec plateau ridelles treuil arrière idéal pour débardage en côte et travail de la vigne. 5000 €. Tél. 03.25.94.81.45



● Vends presse John Deere 545 liège ficelle bon état peu servi 4500 € à débattre. Tél. 03.25.94.55.32

ETA BLANCHARD

Pressage-Enrubannage avec combis (2 en 1) équipés couteaux

Locations :

- épandeur à fumier
- benne TP

moisson maïs et tournesols (avec cueilleurs équipés broyeur)
Tél. 06.88.34.92.43

Chien



● Vends Très beaux chiots Boxer 2 mâles 2 femelles fauve ou brisé queue courte nés le 16/05/19 très racés non LOF vaccinés pucés mère : 250268731348740 parents et grands-parents visibles siret 351762547. 06.08.60.64.10.



● A réserver Chiot Sharpei, nés le 17/05/19. 2 mâles, possibilité de paiement en plusieurs fois. Mère : 250269811237330, LOF, pucés, vaccinés, vermifugés, n° éleveur : 520 855. Tél. 03.25.01.32.05.

Perdu trouvé



● Chienne croisée Terre-Neuve/Berger, pelage noir, 30 kg, s'est enfuie le 19/07 secteur Pansey (52230). Très gentille, craintive des hommes, elle se fera approcher plus facilement par une femme. Elle s'appelle Sissi, a 5 ans. Il est possible qu'elle se soit réfugiée dans une ferme ou habitation, ou perdue en forêt. Elle est pucée mais pas de collier. Tél. 06.73.37.42.76 ou 06.08.95.76.14.



● «Naia» a disparu depuis le 6 août, secteur de Champigny-Langres. Tél. 06.31.82.72.14.



● Perdu «Moustache», chat Persan d'un an, tatoué, pucé, à Montigny-le-Roi, belle récompense. Tél. 06.07.58.65.25.



● Perdu «Heudebert» chat noir et blanc, pucé, castré, avec collier bleu foncé avec quille nominative + 1 antipuce. Quartier Brossollette. Tél. 03.25.02.76.67 ou 06.72.57.53.03.

SERVICES

Abat./élag.

ACHETONS GRUMES CHÊNE
sur pied ou abatues
06.08.50.40.39

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

- Département(s) de publication : 52
- Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : COMMUNE DE CHALINDREY - 47 rue Langres - 52600 Chalindrey - contact@ville-chalindrey.fr - 03.25.88.50.17
- Correspondant : Monsieur GARNIER, maire

- Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>
- Objet du marché : TRAVAUX DE RENOVATION DE VOIRIE ET DE TROTTOIRS

- Type de marché de travaux : exécution
- Travaux
- Lieu d'exécution et de livraison : 52600 Chalindrey

- Caractéristiques principales : marché public passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2121-1 et L.2121-12, R.2121-1

- Durée du marché : 2 mois compris période de préparation

- Date prévisionnelle de notification des marchés : fin septembre 2019

- La visite du site est obligatoire. Le candidat devra prendre rendez-vous auprès de la mairie 03.25.88.50.17 semaine 36

- Quantités (fouritures et services), nature et étendue (travaux) : Les travaux font l'objet d'un seul et unique lot

- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

- Unité monétaire utilisée : l'Euro.

- La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié en présentation du numéro de SIRET : NON

- Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- prix des prestations : 60 %
- mémoire technique : 40 %
- Type de procédure : procédure adaptée.

- Date limite de réception des offres : LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 à 19 HEURES, par voie électronique conformément au règlement de la consultation

- Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 Août 2019

- Adresses à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : COMMUNE DE CHALINDREY, sur profil acheteur

- Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires, techniques, administratifs peuvent être obtenus : COMMUNE DE CHALINDREY, sur profil acheteur

- Autres renseignements : Pour obtenir tous les renseignements administratifs ou techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de téléchargement du dossier. Une réponse sera alors adressée en temps utile par la même voie à toutes les entreprises ayant retiné le dossier.

COMMUNE DE COLMIER, LE HAUT

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIC

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire du 11 juillet 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus. Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :
- à la Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture
- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/>
Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Colmier-le-Haut. lequel les annexera au registre
- en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante :
Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :
- le lundi 2 septembre 2019 de 10h à 12h
- le mercredi 02 octobre 2019 de 14h à 16h

JHM | annonces
www.jhm-annonces.fr



Une occasion à célébrer ? (anniversaire, mariage, naissance, retraite...)

20€

Date de parution : ... / ... / 2019

NOM : Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal : Tél :

- ☐ CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de «LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE» par courrier
- ☐ ESPECES au guichet, ne pas envoyer d'espèces sous enveloppe
- ☐ CARTE BANCAIRE par téléphone

SAINT-DIZIER - 03.25.05.85.01
accueil-saintdizier@jhm.fr
45, rue Gambetta - 52100 SAINT-DIZIER

CHAUMONT - 03.25.31.29.03
accueil-chaumont@jhm.fr
7, rue Victoire-de-la-Marne - 52000 CHAUMONT

LANGRES - 03.25.87.34.94
accueil-langres@jhm.fr
8, place Diderot - 52200 LANGRES

Passez votre message dans le journal !

Rédigez très lisiblement votre annonce en majuscules, une lettre par case, une case entre chaque mot, sans abréviation. Envoyez ou déposez votre message et la photo couleur de bonne qualité (fichier numérique souhaité) accompagnés de votre règlement aux agences ci-dessous, ou téléphonez ou envoyez par Internet, et réglez avec votre carte bancaire. Votre message doit nous parvenir avant 12 h pour parution le lendemain, le vendredi avant 12 h pour parution dimanche et lundi. Offre réservée aux particuliers, pour une petite annonce «ANNIVERSAIRES, MARIAGES, NAISSANCES, RETRAITES...».



La Voix de la Haute-Marne

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2017 est dans le département de la Haute-Marne de 1,82 € pour l'année 2019. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Annonces administratives

Ville de SAINT-DIZIER

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché : Commune de SAINT-DIZIER - Hôtel de Ville 52100 SAINT-DIZIER

Représenté par : Elisabeth ROBERT DE-HAULT

Profil d'acheteur : www.xmarches.fr

Mode de passation : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

Objet de la consultation :

- Référence : 1955

- Nature : Travaux

- Détail : Travaux de construction ou de réhabilitation de bâtiments - Désamiantage et démolition de l'ancien GRETA, Désamiantage et démolition d'un site composé de plusieurs bâtiments.

L'avis implique la passation d'un marché public.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Délai d'exécution envisagé : Le délai d'exécution est de 3 mois dont 1 mois de préparation.

Unité monétaire retenue par la collectivité : Euros

Langue de rédaction des offres des concurrents : Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.

Modalités d'obtention des documents de la consultation : Les documents de la consultation sont disponibles sur la présente plateforme, référence 1955.

Modalités de remise des offres : La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Date limite de remise des offres : Le jeudi 26 septembre 2019 à 12h00

Justificatifs et pièces à fournir : Se reporter au règlement de la consultation. Critères de jugement des offres : Se reporter au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires : Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes : Une visite des lieux est obligatoire. Un certificat remis lors de la visite devra être joint à l'offre (contact M. GUYOT au 03.25.07.31.48 ou gguyot@mairie-saint-dizier.fr). Les dates prévues sont le 12 et 19 septembre 2019 à 10h00. RDV fixé devant le 30 rue Lalande à SAINT-DIZIER.

Pour plus d'informations, s'adresser à : Commune de SAINT-DIZIER - Hôtel de Ville - 52100 SAINT-DIZIER

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : Le mercredi 28 août 2019

1914706

AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché : Communauté de Communes des Savoires-Faire - 16 rue de la Libération 52600 CHALINDREY

Représenté par : Eric DARBOT

Mode de passation : Appel d'offres ouvert passé en application du 1^{er} de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Objet de la consultation :

- Référence : 2019_copieurs

- Nature : Services

- Détail : Reprographie, impression. Location et maintenance de systèmes d'impression en service délégué des impressions. Ce marché a pour objectif de rationaliser le parc d'impression (imprimantes multifonctions, imprimantes, photocopieurs, scanner) aujourd'hui hétéroclite de la communauté de communes, afin d'obtenir, un ensemble homogène, performant et moins consommateur de ressources.

L'objet du marché est la fourniture, la livraison sur l'ensemble des sites de la Communauté de Communes des Savoires Faire, le déploiement du matériel, le service de gestion et la maintenance.

L'avis implique la passation d'un accord-cadre.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : 02/09/2019

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Délai d'exécution envisagé : 3 ans

Unité monétaire retenue par la collectivité : Euros

Langue de rédaction des offres des concurrents : Les offres des concurrents devront être entièrement rédigées en langue française.

Modalités d'obtention des documents de la consultation : Par téléchargement sur la plateforme www.xmarches.fr

Modalités de remise des offres : Le lundi 07 octobre 2019 à 12h00

- Date limite de remise des offres : Le lundi 07 octobre 2019 à 12h00

- Délai de validité des offres : 120 jours

Justificatifs et pièces à fournir : Se reporter au règlement de la consultation. Critères de jugement des offres : Se reporter au règlement de la consultation.

Cautionnement et garanties exigés : Sans objet.

Modalités de paiement et de financement : Paiement par virement bancaire, délai de paiement : 30 jours, financement sur le budget propre de la collectivité.

Procédure de recours :

- Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - 25, rue du Lycée 51036 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE - Tél. : 03.26.66.86.87 - Fax : 03.26.21.01.87

Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre

- Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L.521-1 et R.421-1 du Code de justice administrative)

- Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : Le lundi 02 septembre 2019

1914902

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

AUTORISATION UNIQUE

Conformément au Code de l'Environnement, l'arrêté préfectoral n° 2288 du 26 juillet 2019 porte autorisation unique d'exploiter des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent par la société Eolienne des Limodores sur le territoire des communes de ANDELOT-BLANCHEVILLE, BOLOGNE, ROCHEFORT-SUR-LA-CÔTE, VIEVILLE. Cet arrêté vaut autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de l'article L.512-1 du Code de l'Environnement, permis de construire au titre de l'article L.421-1 du Code de l'Urbanisme et approbation au titre de l'article L.323-11 du Code de l'Énergie.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des prescriptions fixées par cet arrêté en mairie de ANDELOT-BLANCHEVILLE, BOLOGNE, ROCHEFORT-SUR-LA-CÔTE et VIEVILLE à la Préfecture de Haute-Marne - Bureau de l'Environnement, des installations classées et des enquêtes publiques - ou sur le site internet de la préfecture www.haute-marne.gouv.fr.

Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il peut être déféré auprès de la cour administrative d'appel de NANCY.

1° - Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de quatre mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée.

2° - Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3, dans un délai de quatre mois à compter de l'accomplissement de la dernière des formalités de publicité prévues à l'article R. 181-44 du code de l'environnement.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1^{er} et 2^o.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie.

1914801

AVIS D'INFORMATION

Réunions publiques du PLUI Meuse-Rognon

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Meuse-Rognon, des réunions publiques doivent se tenir afin de présenter le travail réalisé et d'échanger avec les habitants du territoire.

Ce projet, porté par la Communauté de Communes Meuse Rognon, a été confié au bureau d'études Audicé urbanisme qui assurera l'animation de cette réunion.

Celles-ci se tiendront à 19h00 les :

- Mercredi 11 septembre 2019 : Salle des associations de Rodres-sur-Rognon - 52270 ROCHE-BETTAINGOURT

- Mercredi 25 septembre 2019 : Salle Louise Michel - 52150 BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON

- Jeudi 26 septembre 2019 : Salle des fêtes - 52700 CHALVRAINES

- Mercredi 2 octobre 2019 : Salle des fêtes - 52700 ANDELOT-BLANCHEVILLE

- Jeudi 3 octobre 2019 : Salle des fêtes - 52240 BREUVANNES-EN-BASSIGNY

Ordre du jour de ces réunions :

- Avancement du PLUI Meuse Rognon

- Présentation du diagnostic de territoire

- Projet d'aménagement et de développement durables

- Éléments réglementaires

Ces réunions sont à destinations du public, n'hésitez pas à venir vous informer et prendre part à l'élaboration du document de territoire.

Pour plus d'informations :

Dossier suivi par Christophe LIMAUX, Vice-Président en charge de l'urbanisme et Sophie GUIGNIER, chargée de missions PLUI :

Communauté de Communes Meuse Rognon

Grand Rue

52150 ILLOU

Tél : 03.25.02.74.86

© : sophieguignier@meuserognon.fr

www.meuserognon.fr

1914950



COMMUNE DE GRAFFIGNY-CHEMIN

AVIS D'APPROBATION

du zonage d'assainissement

Suite à l'enquête publique relative au zonage d'assainissement qui s'est déroulée du 13 juin 2019 au 13 juillet 2019 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal en date du 26 août 2019 a approuvé le zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté à l'enquête publique.

La carte du zonage retenue est consultable en mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN aux jours et heures d'ouverture au public.

Mairie de GRAFFIGNY-CHEMIN
2 Avenue du Général Leclerc
52150 GRAFFIGNY-CHEMIN
1914823



COMMUNE DE MAISONCELLES

AVIS D'APPROBATION

du zonage d'assainissement

Suite à l'enquête publique relative au zonage d'assainissement qui s'est déroulée du 25 avril 2019 au 24 mai 2019 et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal en date du 16 août 2019 a approuvé le zonage d'assainissement tel qu'il a été présenté à l'enquête publique.

La carte du zonage retenue est consultable en mairie de MAISONCELLES aux jours et heures d'ouverture au public.

Mairie de MAISONCELLES
1, Rue de la Mairie
52240 MAISONCELLES
1914948

COMMUNE DE COLMIER-LE-HAUT

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire du 11 juillet 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus.

Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccamv.fr>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de COLMIER-LE-HAUT, lequel les annexera au registre

- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : mairie.colmierlehaut@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- le lundi 02 septembre 2019 de 10h à 12h,

- le mercredi 02 octobre de 14h à 16h.

1913107

COMMUNE DE VAUDRECOURT

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du zonage assainissement

En application des dispositions de l'arrêté municipal n°03/2019 en date du 22 août 2019 de Madame le Maire de VAUDRECOURT, le zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique durant 30 jours du 26/09/2019 au 25/10/2019 inclus.

M. Philippe BONNEVAUX assumera la fonction de commissaire enquêteur.

Pendant la période susvisée, un dossier sera consultable à la Mairie de VAUDRECOURT, aux jours et heures habituels d'ouverture, afin que chacun puisse prendre connaissance et consigner éventuellement ses remarques sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Commissaire Enquêteur - Mairie de VAUDRECOURT - 15, rue Principale 52150 VAUDRECOURT, lequel les annexera au registre.

Les observations pourront aussi être consignées par courriel à l'adresse mail de la mairie concernée soit : mairie.vaudrecourt@wanadoo.fr, en précisant bien à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur. Les courriers et courriels seront reçus en mairie jusqu'au Vendredi 25 octobre 2019 à 16h.

Les permanences seront assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de VAUDRECOURT :

- le jeudi 26/09/2019 de 14h à 16h,

- le samedi 12/10/2019 de 10h à 12h,

- le vendredi 25/10/2019 de 14h à 16h.

Afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public et de recueillir ses observations.

1914594

COMMUNE DE COLMIER-LE-BAS

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Michel RENARD, le Maire, du 11 juillet 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus.

Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccamv.fr>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de COLMIER-LE-BAS, lequel les annexera au registre

- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : commune-colmier-le-bas@orange.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- le lundi 02 septembre 2019 de 14h00 à 16h00,

- le mercredi 02 octobre 2019 de 10h00 à 12h00.

1913199

Une annonce légale à faire paraître hors département



s'occupe de tout

TRANSMETTEZ-NOUS VOTRE ANNONCE, NOUS LA FERONS SUIVRE À UN CONFRÈRE HABILITÉ.

Un seul interlocuteur, un même service :
• Attestation de parution • Envoi de justificatifs

Tél. 07 88 41 93 81 - legales@voixdelahautemarne.fr

8, rue des Chalets - 52000 Chaumont
Tél. 03 25 87 08 65 - o.roger@voixdelahautemarne.fr
www.voixdelahautemarne.fr

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par la S.A. H.C.R.

Gérant - Directeur de publication Jean-Pierre de KERRAUL

Directeur délégué, rédacteur en chef Nicolas BERNARD

Chef d'agence Oriane ROGER

Publicité locale : Tél. 03 25 88 29 50 - publicite@voixdelahautemarne.fr

Publicité nationale : Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris

Tél. 01 45 23 98 00

Abonnement 1 an Papier 67 € - Numérique 55 €

Commission paritaire n° 0620 C 79762 • ISSN : 2108-4130

Impression DIGITAPRINT

AVESNES-SUR-HELPE

Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres IFCCD (Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement) - Prot. 0,022

Société éditrice : CROUX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR

Logo of the Association of Publishers of the Press of the Haute-Marne

La Voix de la Haute-Marne

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au Journal Officiel du 6 décembre 2017 est dans le département de la Haute-Marne de 1,82 € pour l'année 2019. Aucune remise ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Annonces administratives

COMMUNE DE DARMANNES

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de DARMANNES - 1, rue des Pompes 52700 DARMANNES - Tél. : 03.25.03.89.61
Objet du marché : Mise aux normes et accessibilité de la salle de convivialité - 1, rue des Pompes 52700 DARMANNES
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %
- Procédure — Mode de passation : Procédure adaptée conformément au Code des de la Commande Publique avec possibilité de recours à la négociation
- Conditions de délai :

- Date limite de réception des offres : 16 septembre à 12h00
- Délai d'exécution du marché : 7 mois compris congés et préparation
- Démarrage des travaux : Novembre 2019

Marché divisé en lots : Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

- Lot n° 1 Gros-œuvre
- Lot n° 2 Charpente - Couverture - Zinguerie
- Lot n° 3 Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n° 4 Plâtrerie - Isolation - Plafonds - Menuiseries intérieures
- Lot n° 5 Électricité
- Lot n° 6 Plomberie - ECS - VMC - Chauffage
- Lot n° 7 Chape - Carrelage - Faïences
- Lot n° 8 Peintures

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées ou déposées : Sur le profil acheteur de la commune à l'adresse <http://www.lavoixdelahautemarne.fr/marches-publics.php>

Visite de chantier obligatoire programmée : Vendredi 06 septembre de 8h30 à 10h30 et lundi 09 septembre de 8h30 à 10h30

Adresse auprès de laquelle des renseignements techniques peuvent être obtenus : GIRARDOT Yann - 39, route de Neuilly ZI La Vendue 52000 CHAUMONT - Tél. : 09.79.37.65.42 — Mail : girardotyann@orange.fr

Adresse à laquelle les dossiers de consultation des entreprises peuvent être obtenus : Les dossiers seront obtenus auprès : téléchargeant sur le site : <http://www.lavoixdelahautemarne.fr/marches-publics.php>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/08/19

1913946

COMMUNE DE MAÛTZ

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire du 02 août 2019 le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02/09/2019 au 04/10/2019 inclus.

Monsieur RORET Bernard a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Chacun pourra prendre connaissance du dossier :
- à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccamv.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à M. RORET Bernard le Commissaire Enquêteur, mairie de Maatz, lequel les annexera au registre

- en les adressant par mail à l'adresse électronique suivante : mairie.maatz@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- le lundi 02 septembre 2019 de 09h00 à 12h00,
- le samedi 21 septembre 2019 de 09h00 à 12h00,
- le vendredi 04 octobre 2019 de 15h00 à 18h00.

1913990

COMMUNE DE COLMIER-LE-BAS

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Michel RENARD, le Maire, du 11 juillet 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus.

Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccamv.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de COLMIER-LE-BAS, lequel les annexera au registre

- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : commune-colmier-le-bas@orange.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- le lundi 02 septembre 2019 de 14h00 à 16h00,
- le mercredi 02 octobre 2019 de 10h00 à 12h00.

1913198

COMMUNE DE COLMIER-LE-HAUT

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Maire du 11 juillet 2019, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019 inclus.

Monsieur Régis LOUIS a été désigné Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccamv.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de COLMIER-LE-HAUT, lequel les annexera au registre

- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : mairie.colmierlehaut@wanadoo.fr

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- le lundi 02 septembre 2019 de 10h à 12h,
- le mercredi 02 octobre de 14h à 16h.

1913106

Cession de fonds

SCP GIRARD - PROVEUR
Notaires Associés
72 avenue de la République
52100 SAINT-DIZIER
Tél. 08.20.56.21.62

Suivant acte reçu par Me Martine GIRARD, le 07 août 2019, la société dénommée SAS LE BONHEUR DES GOURMANDS, dont le siège social est à LA PORTE DU DER (52220), 24 avenue d'Alsace, LA PORTE DU DER (MONTIER-EN-DER), a cédé à Mlle Christelle Sylvie MONTET, demeurant à LA PORTE DU DER (52220), 2 avenue d'Alsace (MONTIER-EN-DER), célibataire, et M. Fabrice GODINHO DE PINO, demeurant à LA PORTE DU DER (52220), 2 avenue d'Alsace (MONTIER-EN-DER), un fonds de commerce de restauration traditionnelle rapide, et ambulatorio exploité à LA PORTE DU DER (52220), 2 avenue d'Alsace (MONTIER-EN-DER), connu sous le nom de « Le Bonheur des Gourmands », moyennant le prix de 240.000,00 €, s'appliquant, savoir :

- aux éléments incorporels pour 190.000,00 €
- aux matériels, mobiliers, agencements pour 50.000,00 €.

Entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 01/08/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Martine GIRARD, Notaire à LA PORTE DU DER (MONTIER-EN-DER) 5 place Auguste Lebon, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Me Martine GIRARD
1914043

Avis divers



SCP Jean BOISSIERE
et Sophie FLEURY
56 Rue du Faubourg
de France
52150 BOURMONT

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile

Par testament olographe, en date à VAUDRECOURT du 3 août 1994, Monsieur Claude Pierre ROGUE, né le 4 septembre 1930 à LAFAYETTE (52700), en son vivant demeurant 4 rue du Château à VAUDRECOURT (52150), décédé à VAUDRECOURT (52150), le 16 juin 2019 A institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : SCP BOISSIERE - FLEURY - M^{me} Cyrille SCHOLLHAMMER à BOURMONT (52150) 56 Rue du Faubourg de France.

Pour avis
1914099

SCP Jean BOISSIERE
et Sophie FLEURY
121 rue Division Leclerc
52700 ANDELOT

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile

Par testament olographe, en date à VEQUEVILLE du 27 février 2007, Monsieur Robert Henri HANIN, en son vivant demeurant 5 rue des Juifs à VEQUEVILLE (52300), né le 16/08/1932 à VEQUEVILLE (52300), décédé à CHAUMONT (52000), le 20/04/2019, a institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Séverine ASDRUBAL-MATRION, Notaire, 133 Grande Rue d'Euville 52410 EUVILLE-BIEN-VILLE.

Pour avis
1914097

Dissolution

D.DHEU TRANSPORTS

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 10 000 €

Siège social : 5 rue du Village
Sauvage Magny - 52220 CEFFONDS

Siège de liquidation : 5 Rue du Village
Sauvage Magny - 52220 CEFFONDS
832 079 990 CHAUMONT

Aux termes d'une décision en date du 25 juillet 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25 juillet 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Damien DHEU, demeurant 7 bis Grande Rue - Sauvage Magny 52220 CEFFONDS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue du Village - Sauvage Magny 52220 CEFFONDS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CHAUMONT, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Damien DHEU, liquidateur
1913915

CERI-SERVICES

SAS au capital de 43 500 €

Siège social : Parc d'Activité Plein Est

1 rue Auguste Parisot

52000 CHAUMONT

389 296 294 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une décision en date du 07/08/2019, l'Association de Gestion et de Comptabilité Champagne Nord Est Ile de France, association dont le siège social est sis à CHAMPIGNY (51), Al-lée Jean-Marie Amelin, Bât A, a, en sa qualité d'associée unique de la société CERI SERVICES, a décidé la dissolution anticipée de ladite société entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément à l'article 1844-5 du Code Civil.

Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours au Tribunal de Commerce de CHAUMONT à compter de la publication du présent avis.

1914002

La Voix de la Haute-Marne

Vos contacts

Publicité
publicite@voixdelahautemarne.fr

Annonces légales et marchés publics
legales@voixdelahautemarne.fr

Rédaction
redaction@voixdelahautemarne.fr

Abonnement
diffusion@groupehcr.fr

8, rue des Chalets - 52000 Chaumont
Tél. 03 25 87 08 65 - o.roger@voixdelahautemarne.fr
www.voixdelahautemarne.fr

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par la SA H.C.R.

Gérant - Directeur de publication Jean-Pierre de KERRAUL

Directeur délégué, rédacteur en chef Nicolas BERNARD

Chief d'agence Oriane ROGER

Publicité locale Tél. 03 25 88 29 50 - publicite@voixdelahautemarne.fr

Publicité nationale Espace PHR, 72, rue d'Hauterive, 75010 Paris

Tél. 01 45 23 98 00

Abonnement 1 an Papier 67 € - Numérique 55 €

Commission paritaire n° 0620 C 79762 - ISSN : 2108-4130

Impression DIGITAPRINT

AVESNES-SUR-HELPE

Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produit à partir de fibres IFCCD

(Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement) - Ptot 0,022

Société éditrice : CROIX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Langres
Canton de Villegusien-le-Lac
Commune de Colmier-le-Haut
Mairie

52160 COLMIER-LE-HAUT

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LANGRES LE**

15 JUL. 2019

ARRETE

Prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage de l'assainissement

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06/12/2016 proposant le zonage de l'assainissement ;

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance E19000083/51 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE en date du 25 juin 2019 désignant Monsieur Régis LOUIS, en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement de la commune de COLMIER-LE-HAUT pour une durée de un mois, du 02 septembre début de l'enquête au 02 octobre 2019 fin enquête.

Article 2 : Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Régis LOUIS, désigné par ordonnance E19000083/51 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Article 3 : Modalités de consultation du dossier d'enquête

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de COLMIER-LE-HAUT, pendant 30 jours consécutifs, du 02 septembre 2019 au 02 octobre 2019. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (à l'adresse et aux horaires suivants : 5 rue de la mairie 52160 Colmier-le-Haut ouverture les jeudis de 08h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la CCAVM à l'adresse : <http://www.ccavm.fr/> et il sera possible de transmettre ses observations à l'adresse mail de la mairie « adresse mail mairie » ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur (à l'adresse suivante : « adresse postale mairie »).

Article 4 : Modalités de réception du public par le commissaire enquêteur

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de COLMIER-LE-HAUT les jours et heures suivantes :

Lundi 02 septembre 2019 de 10h à 12h

Mercredi 02 octobre 2019 de 14h à 16h

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Article 5 : Modalités de consultation du rapport d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Eric TRIBOULET le Maire de COLMIER-LE-HAUT dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de COLMIER-LE-HAUT et à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Article 6 : Existence d'une évaluation environnementale

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale

Article 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze (15) jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit (8) premiers jours de l'enquête, dans deux (2) journaux diffusés dans le département.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, notamment aux emplacements habituels d'affichage intercommunal.

Article 8 :

Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Langres,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
- Monsieur Régis LOUIS le Commissaire Enquêteur.

A COLMIER-LE-HAUT, le 11 juillet 2019

Le Maire,
Eric TRIBOULET



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LANGRES LE**

15 JUL. 2019

République Française
Département HAUTE-MARNE
Commune de COLMIER-LE-HAUT

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS EN CHAMPAGNE
21 JUN 2019
N°.....

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/12/2016

Référence
2016/5/22

Objet de la délibération
ADOPTION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT A SOUMETTRE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
6	5	5

Date de la convocation
01/12/2016

Date d'affichage
01/12/2016

Vote
à l'unanimité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2016 et le 6 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LABRUNIE ANDRE, MAIRE

Présents : M. LABRUNIE ANDRE, MAIRE, Mmes : BALLOT Arlette, PROST Sylvie, MM : CATHELAT Guillaume, TRIBOULET Eric

Absent(s) : M. CATHELAT Francis

A été nommé(e) secrétaire : M. CATHELAT Guillaume

Objet de la délibération : ADOPTION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT A SOUMETTRE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
Vu la loi dite « Grenelle II de l'environnement »,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 22 juin 2007
Vu les arrêtés du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012
et l'arrêté du 27 avril 2012
Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant que le conseil municipal doit proposer un zonage d'assainissement avant de le soumettre à l'enquête publique.

Après avoir pris connaissance de l'étude réalisée par le **Bureau d'études BADGE**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
le conseil municipal :

- compte tenu des contraintes financières et techniques de l'assainissement collectif et au vu de l'incertitude pesant sur la possibilité d'obtenir des subventions pour la réalisation de ce projet, décide d'adopter le zonage **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** sur l'ensemble de la commune,
- autorise le maire à demander à SOLEST/BADGE la finalisation de l'étude de zonage d'assainissement (dossier d'enquête publique)
- décide de soumettre cette décision à enquête publique et autorise le maire à réaliser les démarches nécessaires à cette procédure
- précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2016
Le Maire
ANDRE LABRUNIE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

25/06/2019

N° E19000083 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 21/06/2019, la lettre par laquelle le Maire de la commune de COLMIER-LE-HAUT demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le zonage d'assainissement de la commune de COLMIER-LE-HAUT (Haute-Marne) dont le siège est en Mairie de COLMIER-LE-HAUT (52160) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1^{er} septembre 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Régis LOUIS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la commune de COLMIER-LE-HAUT.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de COLMIER-LE-HAUT et à M. Régis LOUIS.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25/06/2019



Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 26 juin 2019
le Greffier,


Christine BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Antoine DURUP de BALEINE